

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

U'WINE SAS est un négociant en vin dont le siège social est situé au 13 allée de Chartres 33000 Bordeaux (France). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n°522 015 692 (ci-après dénommée « **U'WINE SAS** »).

Le client tel que défini dans les conditions particulières est ci-après dénommé le « **Client** » ou l'« **Investisseur** ».

Le Client est considéré comme ayant la qualité de consommateur au sens du droit français, dès lors qu'il correspond à la définition suivante : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Le Client et U'WINE SAS sont désignés individuellement une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

Les présentes conditions générales forment un tout indivisible avec les conditions particulières étant entendu qu'en cas de contradiction entre les termes des conditions générales et des conditions particulières, ces dernières prévaudront. Sauf stipulations contraires expresses, les conditions générales et les conditions particulières des offres de services de U'WINE SAS sont collectivement désignées le « **Contrat** ».

Dans la mesure où les Parties ont déjà conclu le Contrat, les présentes conditions générales se substitueront à celles antérieures à compter du 6 octobre 2024. Dans les autres cas, elles s'appliqueront à la date de signature du Contrat.

SECTION SPECIFIQUE A L'OFFRE U'WINE - Cave INVEST

1. Offre U'WINE - Cave INVEST

La présente section relative à l'offre U'WINE - Cave INVEST doit être lu conjointement avec le document d'information enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D-17-01 le 5 mai 2017 (le « **Document d'Information AMF - Cave INVEST** »).

2. Facteurs de risque

2.1 L'Investisseur est invité à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'information AMF – Cave INVEST y compris les facteurs de risques avant de décider d'investir dans le vin au titre de l'offre U'WINE - Cave INVEST. Les risques décrits dans le Document d'information AMF - Cave INVEST sont les suivants :

- Risque lié aux aléas climatiques ;
- Risque lié aux décisions de sélection et d'achat des vins / Risque millésime ;
- Risque lié aux allocations des vins en primeur et allocations ;

- Risque de contrepartie à l'égard des domaines et des négociants ;
- Risque lié au report du transfert de propriété des vins achetés en primeur et allocation ;
- Risque de détérioration de la qualité et de la valorisation du vin ;
- Risque de perte en capital lors de la revente des vins ;
- Risque d'illiquidité du placement ;
- Risque lié aux assurances ;
- Risque de taux de change ;
- Risque fiscal.

2.2 L'Investisseur est invité à consulter ses conseils habituels notamment juridiques, fiscaux ou financiers afin de s'assurer que l'offre U'WINE - Cave INVEST est adaptée à sa situation personnelle notamment financière, fiscale ainsi qu'à ses objectifs.

3. Principales caractéristiques de l'offre U'WINE - Cave INVEST

Les principales caractéristiques de l'offre U'WINE - Cave INVEST sont les suivantes :

- Montant d'investissement minimum : 10.000 € ;
- Sélection des vins : sélection déléguée à U'WINE SAS selon l'un des trois profils de portefeuille (*Rising Star*, *Famous Second* et *Legend*) choisi par l'Investisseur ;
- Conditionnement (uniquement pour les vins achetés en primeur ou allocation) : U'WINE SAS sélectionnera le conditionnement d'origine ;
- Transport des vins entre les entrepôts des partenaires : délégué à U'WINE SAS ;
- Stockage & gestion du stockage : délégués à U'WINE SAS qui sous-traite le stockage auprès d'entrepôts professionnels ;
- Valorisation des vins : U'WINE SAS fournira une valorisation indicative des vins via les applications U'WINE (site internet, application mobile ou tablette) ;
- Modalité de sortie : vente des vins déléguée à U'WINE SAS ;
- Livraison : l'Investisseur peut demander à tout moment la livraison de ses vins.

4. Univers d'investissement - Opportunités de marché - Profil de portefeuille *Legends*, *Famous Seconds* et *Rising Stars*

4.1 Objet. L'Offre U'WINE - Cave INVEST permet d'investir dans des Grands Crus principalement achetés en primeur et allocation. Les termes « Grands Crus » désignent les vins français en particulier des régions de Bordeaux et de Bourgogne ainsi que des vins étrangers de grande qualité. U'WINE SAS aura également la faculté d'investir

dans des Grands Crus en « livrable » (vins déjà embouteillés) vendus dans des conditions attractives (Opportunités de marché) dans la limite maximum de 30% du portefeuille de l'Investisseur.

4.2 Commission/Mandat. L'Investisseur donne mandat à U'WINE, en qualité de commissionnaire au sens des articles L. 132-1 et suivants du Code de commerce et de l'article 256-V du Code général des impôts, qui l'accepte, afin d'acheter le vin en primeur, en allocation ou en livrable, coordonner le transport et le stockage des bouteilles de vin et les vendre pour le compte de l'Investisseur auprès de professionnels. L'Investisseur donne également mandat à U'WINE SAS, qui l'accepte, pour vendre le vin sur la place de marché U'WINE et encaisser les fonds en son nom et pour son compte.

4.3 Profils des vins. Les vins seront achetés conformément à l'un des trois profils de portefeuille : *Legends, Famous Seconds* ou *Rising Stars*. L'Investisseur sélectionnera le profil de son portefeuille dans les conditions particulières.

4.4 Caractéristiques des profils de vins. Les caractéristiques de chaque profil de portefeuille et des vins correspondants, sont décrites dans le Document d'Information AMF - Cave INVEST. La liste des bouteilles de vin entrant dans chaque profil est disponible sur les applications U'WINE (site internet, application mobile ou tablette) ou sur simple demande sans frais auprès de U'WINE SAS. Les éventuelles photographies illustrant les vins n'ont pas de valeur contractuelle.

4.5 Conformité. Les vins sont conformes aux prescriptions du droit français en vigueur, à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs, au moment de leur mise sur le marché.

4.6 Délai de livraison des vins dans les entrepôts U'WINE. Les vins achetés en primeur et allocation sont livrés embouteillés à l'issue d'une période comprise entre 18 mois et 24 mois maximum après la date d'achat en ce qui concerne les primeurs et 9 mois maximum en ce qui concerne les allocations.

4.7 Disponibilité des vins. Il est possible que certains vins ne soient pas disponibles à l'achat ou aux prix envisagés. U'WINE SAS pourra alors soit réduire le montant de l'investissement, soit proposer des vins d'un autre profil après information préalable de l'Investisseur. L'Investisseur communiquera sa décision à U'WINE SAS par courriel ou courrier dans les sept (7) jours calendaires suivant la communication de cette information. A défaut, le montant de l'investissement sera automatiquement réduit et la somme correspondante remboursée à l'Investisseur.

4.8 Report du transfert de propriété des vins achetés en primeur et allocation. Les domaines livreront les vins achetés en primeur et allocation à l'entrepôt partenaire de U'WINE SAS dans un délai compris entre 18 mois et 24 mois maximum suivant la confirmation de la commande en ce qui concerne les primeurs et dans un

délai de 9 mois maximum en ce qui concerne les allocations. A compter de cette livraison, les vins seront individualisés par investisseur. L'individualisation des vins opère transfert de propriété au profit de l'investisseur. Tant que les vins n'auront pas été individualisés, c'est-à-dire pendant le délai de livraison compris entre 18 mois et 24 mois maximum en ce qui concerne les primeurs et de 9 mois maximum en ce qui concerne les allocations, l'investisseur ne sera titulaire que d'un droit de créance à l'égard de U'WINE SAS.

5 Libération des fonds

5.1 Le montant de l'engagement d'investissement est fixé dans les conditions particulières de l'offre U'WINE - Cave INVEST. La libération des fonds sera appelée en une ou plusieurs fois en fonction du nombre de millésimes sélectionnés. Une première facture d'acompte appelant la libération des fonds du premier millésime sera communiquée à l'Investisseur 14 jours après la signature du Contrat U'WINE. Les appels de fonds des millésimes suivants s'effectueront chaque année au mois d'octobre. L'Investisseur s'engage à procéder aux règlements demandés dans un délai de trente (30) jours calendaires maximum après réception de cette facture. L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une opération d'achat peut échouer du fait d'un retard ou d'un défaut de paiement.

5.2 Si le Contrat est conclu à distance avec un Investisseur ayant la qualité de consommateur au sens du droit français, le Contrat ne sera pas exécuté avant l'arrivée du terme du délai de 14 jours sans l'accord dudit consommateur (Cf. *infra* Article 42 - Droit de rétractation).

6. Modalités de gestion technique des vins

6.1 Conditionnement des vins (uniquement pour les vins achetés en primeur ou allocation). U'WINE SAS sélectionnera le conditionnement d'origine (caisses bois ou cartons de 1, 2, 3, 6 bouteilles de 75cl, ou de 1, 2, 6 magnums, ou d'autres grands formats) permettant d'optimiser les frais de mise, frais logistiques de l'investisseur, et la stratégie de revente des vins. Afin d'optimiser les frais de préparation de commande et les frais de livraison lors de la livraison à l'Investisseur ou à l'acheteur, U'WINE SAS proposera un conditionnement en carton recyclé et recyclable. Les frais de mise en bouteille sont à la charge de l'Investisseur.

6.2 Transport entre les entrepôts des partenaires de U'WINE SAS. L'Investisseur délègue le transport des bouteilles à U'WINE SAS qui le sous-traitera à des professionnels du transport sélectionnés en considération de leur compétence et réputation. U'WINE SAS fera ses meilleurs efforts pour gérer dans des conditions appropriées le transport des bouteilles L'Investisseur n'agissant pas en qualité de consommateur supportera les frais et risques liés au transport de ses vins.

6.3 Stockage en France. L'Investisseur délègue le stockage des bouteilles à la société Dartess, société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 424 185 544, dont le siège social est situé 53 rue du Déhez – 33290 Blanquefort (France). A ce titre, l'Investisseur conclura un contrat de

prestation de stockage avec la société Dartess au moment de la conclusion des présentes.

Nonobstant ce qui précède, U'WINE SAS reste l'interlocuteur de l'Investisseur pour toute demande d'information relative aux vins stockés dans les entrepôts de la société Dartess et/ou toute demande de livraison.

L'Investisseur donne instruction à U'WINE SAS pour que ses vins soient transportés des domaines ou châteaux aux entrepôts de la société Dartess, qui les réceptionnera pour le compte de l'Investisseur.

6.4 Transport et stockage hors France. Pour trouver de la liquidité sur le marché du vin, U'WINE SAS peut vendre les bouteilles des Investisseurs sur un marché étranger via tout partenaire distributeur notamment spécialisé dans la vente du vin sur internet. A ce titre, l'Investisseur délègue le transport et le stockage des bouteilles à U'WINE SAS qui fera appel à un professionnel du transport et de l'entreposage des vins en à l'étranger sélectionné au regard de ses compétence et réputation. L'Investisseur n'agissant pas en qualité de consommateur supportera les frais et risques liés à l'entreposage des vins.

6.5 Livraison à l'Investisseur ou toute personne qu'il désigne. L'Investisseur délègue la livraison des bouteilles à U'WINE SAS qui la sous-traitera à des professionnels du transport sélectionnés au regard de leur compétence et réputation. L'Investisseur n'agissant pas en qualité de consommateur supportera les frais et risques liés à la livraison des vins. En outre, l'Investisseur devra supporter le TVA au taux en vigueur en cas de livraison.

6.6 Transfert des risques. L'intégralité des risques de perte ou d'endommagement des vins est transférée à l'Investisseur agissant en qualité de consommateur lorsque l'Investisseur – ou tout tiers désigné par lui – prend physiquement possession des vins.

6.7 Assurances. Au titre du transport, du stockage hors entrepôts de Dartess et de la livraison, les vins sont couverts par un contrat d'assurance selon les conditions et limites de ce contrat. Les frais d'assurances sont inclus dans les frais de stockage, de transport et de livraison. En ce qui concerne l'assurance du stockage dans les entrepôts de la société Dartess, l'Investisseur est invité à se référer aux conditions du contrat de prestation de stockage conclu entre l'Investisseur et la société Dartess.

7. Valorisation indicative des vins

7.1 Il n'existe pas à ce jour de cote officielle du vin, ni de marché réglementé du vin. Les cotes ou autres indices disponibles sur le marché n'offrent qu'une valeur indicative et chaque organisme communique une évaluation selon ses propres informations et sa propre méthodologie. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

7.2 U'WINE SAS fournira à titre indicatif deux valorisations en principe chaque mois : la première vise à refléter le prix de vente des bouteilles de vin sur le marché des professionnels (valorisation B2B) et la seconde sur le

marché des particuliers (valorisation B2C). L'Investisseur peut consulter la valorisation de ses bouteilles et de son portefeuille sur les applications U'WINE (site internet, application mobile et tablette) ou gratuitement sur simple demande de l'Investisseur auprès de U'WINE SAS. La méthodologie de valorisation des vins figure dans le Document d'information AMF – Cave INVEST.

7.3 U'WINE SAS ne garantit pas la revente des vins ni le prix de revente des vins qui peut s'écarter à la baisse des valorisations indicatives. A ce titre, U'WINE SAS stipule qu'elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la performance financière des vins ou de leur absence de liquidité sur le marché.

7.4 U'WINE SAS communique chaque année à l'Investisseur un rapport de gestion récapitulatif la valeur B2B et B2C de ses bouteilles et globalement de son portefeuille.

8. Liquidation des portefeuilles Cave INVEST : revente et/ou livraison

8.1 Avant toute mise en vente, U'WINE SAS informera l'Investisseur par e-mail de la stratégie de désinvestissement de tout ou partie des vins. L'Investisseur aura quinze (15) jours calendaires pour effectuer un changement (livraison ou maintien en portefeuille). A défaut de réponse dans ce délai, U'WINE SAS procédera à la vente des vins.

8.2 U'WINE SAS mettra en vente les vins dans les conditions suivantes :

- Dans un premier temps, U'WINE SAS met en vente les vins sur la place de marché U'WINE accessible via les applications U'WINE et/ou les partenaires de U'WINE SAS ;
- Après 8 années de stockage et au moins 18 mois de mise en vente, les vins sont jugés illiquides. Le Client peut demander par e-mail la liquidation rapide des portefeuilles/vins concernés. U'WINE SAS proposera différentes options de « sortie dégradée » (ventes aux enchères avec prix dégradé ou autre option). En cas de sortie dégradée, U'WINE SAS ne facturera pas de frais de distribution.

8.3 Ventes infructueuses. Dans le cas où U'WINE SAS n'arriverait pas à revendre les bouteilles de vin, l'Investisseur pourra décider de :

- Poursuivre le stockage des bouteilles de vin en vue de les revendre à une date ultérieure ; ou
- Demander la livraison des bouteilles de vin, sauf situation particulière (ex : vin stocké en Chine).

8.4 À tout moment, l'Investisseur peut demander à U'WINE SAS de retirer ses vins de la vente sans frais moyennant un préavis de trois (3) jours ouvrés.

8.5 En cas de manque de liquidité du marché du vin, U'WINE SAS pourra suspendre la mise en vente des vins de l'Investisseur. Elle en informera préalablement l'Investisseur (via les applications U'WINE, par courriel ou courrier) et lui proposera des options alternatives.

8.6 Produit de la vente. Le produit de vente des bouteilles

de vin versé à l'Investisseur correspondra au prix de vente déduit des frais et commissions dus par l'Investisseur à U'WINE SAS (Cf. *infra* Article 9 Frais de gestion annuels, frais de logistique, frais de distribution et taxes). A la demande de U'WINE, l'Investisseur s'engage à lui communiquer dans les meilleurs délais les coordonnées de son compte bancaire afin de permettre à U'WINE SAS de le rembourser. U'WINE SAS ne pourra être tenue responsable si l'Investisseur ne répond pas à sa demande dans un délai raisonnable.

8.7 Livraison à la demande de l'Investisseur. L'Investisseur peut demander à tout moment la livraison de ses vins. Le délai de livraison en France est de l'ordre de 5 jours ouvrables. Les frais de livraison sont payés préalablement à la livraison.

9. Frais de gestion annuels, frais de logistique, frais de distribution et taxes

9.1 Synthèse des frais. Une synthèse des frais directs et indirects est présentée dans le Document d'Information AMF - Cave INVEST.

9.2 Frais annuels de gestion. Le taux annuel de frais de gestion de U'WINE SAS varie selon le niveau d'engagement de l'Investisseur :

- Cumul d'engagement sur 5 ans inférieur à 50k€ : 1% ;
- Cumul d'engagement sur 5 ans supérieur à 50k€ : 0,75% ;
- Cumul d'engagement sur 5 ans supérieur à 250k€ : 0,50% ;
- Cumul d'engagement sur 5 ans supérieur à 1m€ : 0,25%.

Le taux des frais de gestion s'applique à la valeur d'achat hors taxe (HT) des vins sous gestion au 30 septembre de chaque année. Les frais de gestion annuels sont facturés au Client en fin d'année civile (décembre). Les frais de gestion seront appliqués pendant une période de dix années consécutives à compter de la date de signature de l'offre U'WINE - Cave INVEST. A partir de la 11ème année, les frais de gestion ne sont plus facturés.

9.3 Frais de stockage Dartess. La société Dartess facturera, chaque mois, les frais de stockage directement à l'Investisseur. Le détail des frais mensuels de stockage figure dans le contrat de prestation de stockage conclu entre l'Investisseur et la société Dartess. A titre indicatif, les tarifs Dartess au 1^{er} octobre 2024 :

- Stockage : 0,096 € TTC par mois ;
- Assurance stockage : 0,0144 € TTC par mois ;

Soit : 0,1104 € TTC par mois.

9.4 Frais de stockage hors Dartess (si le client n'a pas conclu de contrat de stockage avec Dartess ou si les vins sont conservés hors de France). L'entrepoteur facture des frais de stockage. Le détail des frais mensuels de stockage peut être obtenu auprès de U'WINE SAS sur simple demande de l'Investisseur. Ces frais peuvent être

modifiés chaque année. U'WINE SAS facture les frais de stockage et assurance une fois par an au 30 septembre de chaque année ou le 1^{er} de chaque mois pour le mois en cours, selon les cas. A titre indicatif, les frais de stockage et assurance sont les suivants (à partir du 1^{er} octobre 2024) :

- Vins Rising Stars : 0,96 € TTC / bouteille EQ75 / an (ou 0,08 € TTC / mois).
- Vins Famous Seconds : 1,44 € TTC / bouteille EQ75 / an (ou 0,12 € TTC / mois).
- Vins Legends : 1,92 € TTC / bouteille EQ75 / an (ou 0,16 € TTC / mois).

9.5 Frais de logistique. Le détail des frais de logistique (frais de mise en bouteille, transport, assurance, préparation de commande et livraison) peut être obtenu par le Client auprès de U'WINE SAS sur simple demande. Ces frais peuvent être modifiés chaque année, notamment dès lors que les circonstances économiques le nécessiteraient. Ces frais sont facturés au Client en fin d'année civile (décembre) de l'année pendant laquelle U'WINE SAS les a engagés ou préalablement à la livraison, selon les cas.

9.6 Frais de distribution en cas de vente réalisée. Des frais de distribution représentant 25% du prix de revente hors taxe (HT) sont facturés au Client afin de couvrir notamment les frais de préparation de commande et les frais de règlement de l'acheteur. Les frais de distribution sont facturés au Client au moment du versement du produit de la vente des vins.

9.7 Commission Partenaire B2B. Pour trouver de la liquidité sur le marché du vin, U'WINE peut recourir à des distributeurs professionnels spécialisés dans la vente du vin sur internet (e-commerçants). Le montant de la commission dépend de chaque Partenaire B2B. Il se situe généralement entre 15% et 25% du prix de vente HT des vins. La commission Partenaire B2B s'ajoute aux frais de distribution de U'WINE SAS.

9.8 Taxes. L'investissement dans le vin sera réalisé hors TVA. Pour de plus amples informations sur la fiscalité applicable et notamment la date d'exigibilité de la TVA et des droits de douane, se référer au Document d'Information AMF – Cave INVEST.

10. Facturation d'un acompte pour frais

10.1 Un acompte pour frais (frais de mise, frais de gestion et frais de logistique) sera évalué à titre provisoire sur la base d'une période de douze (12) mois. Cet acompte sera facturé et prélevé sur le montant des fonds libérés lors de chaque appel de fonds, ce que l'Investisseur accepte. Il sera calculé au réel au 30 septembre N et fera l'objet d'une régularisation au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

10.2 Les frais effectivement supportés par U'WINE SAS et qui n'auront pas été avancés et/ou réglés par le Client deviendront exigibles dès réception de la facture.

11. Durée recommandée de l'offre U'WINE - Cave INVEST

U'WINE SAS recommande une durée de conservation des vins comprise entre cinq (5) ans et dix (10) ans selon le profil des vins.

12. Cas particuliers

12.1 Contrat conclu pour le compte d'un tiers dans le cadre d'une donation. Le contrat U'WINE permet de distinguer l'Investisseur et le Bénéficiaire (exemple d'un parent qui souhaite constituer une cave pour le compte d'un enfant). Le Bénéficiaire sera le seul interlocuteur de U'WINE SAS pour décider des modalités de sortie des vins (livraison, revente). Les appels de fonds seront réalisés auprès de l'Investisseur et les livraisons et/ou versements du produit des ventes seront effectués auprès du Bénéficiaire. L'Investisseur s'engage à faire le nécessaire pour réaliser auprès des autorités fiscales compétentes toutes déclarations imposées par la loi relativement à cette donation dans les délais impartis et payer tous impôts, droits d'enregistrement ou toutes autres taxes dues, le cas échéant. Si le Bénéficiaire est un mineur de moins de 18 ans au moment de la donation, les Parties conviennent que U'WINE SAS s'interdira de lui livrer les vins tant qu'il n'aura pas atteint 18 ans révolus.

12.2 Co-souscription d'un contrat U'WINE. U'WINE SAS accepte les co-souscriptions du contrat U'WINE (souscription entre amis, familles ou conjoints non mariés) à la condition que chaque co-Investisseur signe une convention d'indivision prévue à cet effet.

12.3 Sortie anticipée de vins. Le Client peut demander de revendre tous ses vins d'un ou de plusieurs portefeuilles, et ce avant la fin de la période de conservation recommandée par U'WINE SAS. U'WINE SAS exécutera la demande du Client sans facturation complémentaire. En cas de sortie anticipée réalisée dans les 18 mois de la conclusion du contrat U'WINE, l'acompte pour frais ne sera pas restitué, même s'il n'a pas entièrement été consommé. Si des vins sont encore en cours d'élevage en barrique, leur mise en vente sur le marché ne sera possible qu'après livraison des bouteilles auprès de U'WINE SAS (soit une période comprise entre 18 mois et 24 mois après la date d'achat).

12.4 Transfert de propriété d'un portefeuille. Le Client peut souhaiter transférer un ou plusieurs de ses portefeuilles au bénéfice du tiers de son choix. U'WINE SAS n'apportera aucune expertise en matière patrimoniale et fiscale et exclut toute responsabilité à cet égard. L'Investisseur organisera lui-même le transfert de propriété des vins et s'engage à faire le nécessaire pour réaliser auprès des autorités fiscales compétentes toutes déclarations imposées par la loi relativement à ce transfert de propriété dans les délais impartis et payer tous impôts, droits d'enregistrement ou toutes autres taxes dues, le cas échéant. Le cédant renonce à tout recours contre U'WINE et s'engage à se conformer avec la législation fiscale applicable.

– En cas de transfert total de portefeuille, une « convention de cession du Contrat U'WINE » entre U'WINE, le cédant et le cessionnaire devra être formalisée et signée. Cette convention indiquera les modalités de transfert du contrat U'WINE du cédant

au cessionnaire.

– En cas de transfert partiel de portefeuille, une « notification de cession partielle de portefeuille » devra être formalisée et signée par le cédant et le cessionnaire. Cette déclaration indiquera la liste des vins transférés vers un nouveau contrat U'WINE à conclure, le cas échéant, dont les conditions seront similaires au premier.

Des frais de transfert seront appliqués (cf. tableau des frais « cas particuliers »).

U'WINE n'acceptera pas de transfert de portefeuille au profit d'un mineur de moins de 18 ans.

12.5 Succession. En cas de décès de l'Investisseur, l'offre U'WINE – Cave INVEST restera en vigueur et se poursuivra avec les ayants droits du Client. U'WINE restera à l'écoute de la décision des ayants droits de poursuivre ou mettre fin à l'offre U'WINE – Cave INVEST conformément aux termes des présentes. Des frais de transfert par acte / portefeuille annuel du mandat seront appliqués l'année de l'information du décès du Client (cf. tableau des frais « cas particuliers »).

12.6 Tableau des frais « Cas particuliers »

Cas particulier	Frais appliqués (€ HT)
Contrat pour le compte d'un tiers dans le cadre d'une donation	Aucun frais.
Co-souscription d'un Contrat U'WINE	Aucun frais.
Sortie anticipée de vins	Aucun frais.
Transfert de propriété d'un portefeuille à la demande du Client	300€ par acte / portefeuille annuel du mandat.
Succession	300€ par acte / portefeuille annuel du mandat.

SECTION SPECIFIQUE A L'OFFRE U'WINE - Cave CONSO

13. Offre U'WINE - Cave CONSO. La présente section relative à l'offre U'WINE - Cave CONSO doit être lu conjointement avec le document d'information enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D-23-01 le 16 juillet 2023 (le « **Document d'Information AMF - Cave CONSO** »).

14. Facteurs de risque

14.1 L'Investisseur est invité à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'information AMF - Cave CONSO y compris les facteurs de risques avant de décider d'investir dans le vin au titre de l'offre U'WINE - Cave CONSO. Les risques décrits dans le Document d'information AMF - Cave CONSO sont les suivants :

- Risque lié aux aléas climatiques ;
- Risque lié aux décisions de sélection et d'achat des vins / Risque millésime ;
- Risque lié aux allocations des vins en primeur et allocations ;
- Risque de contrepartie à l'égard des domaines et des négociants ;
- Risque lié au report du transfert de propriété des vins achetés en primeur et allocation ;
- Risque de détérioration de la qualité et de la valorisation du vin ;
- Risque de perte en capital lors de la revente des vins ;
- Risque d'illiquidité du placement ;
- Risque lié aux assurances ;
- Risque de taux de change ;
- Risque fiscal.

14.2 L'Investisseur est invité à consulter ses conseils habituels notamment juridiques, fiscaux ou financiers afin de s'assurer que l'offre U'WINE - Cave CONSO est adapté à sa situation personnelle notamment financière, fiscale ainsi qu'à ses objectifs.

15. Principales caractéristiques de l'offre U'WINE - Cave CONSO

Les principales caractéristiques de l'offre U'WINE - Cave CONSO sont les suivantes :

- Montant d'investissement : pas de minimum ;
- Sélection des vins : l'Investisseur sélectionne lui-même les vins via les applications U'WINE (site internet, application mobile et tablette) dans la limite des stocks et des allocations disponibles ;
- Conditionnement (uniquement pour les vins achetés en primeur ou allocation) : U'WINE SAS sélectionnera le conditionnement d'origine ;
- TVA : applicable lors de la livraison en cas de consommation ;
- Transport des vins entre les entrepôts des partenaires : délégué à U'WINE SAS ;
- Stockage & gestion du stockage : délégation à U'WINE SAS, qui fait appel à un entrepositaire, obligatoirement pour revendre à terme les vins sur la place de marché U'WINE ; délégation optionnelle, dans les autres cas ;
- Valorisation des vins : U'WINE SAS fournira une valorisation indicative des vins via les applications U'WINE (site internet, application mobile ou tablette) ;
- Faculté de revendre le vin sur la place de marché U'WINE : l'Investisseur a la faculté de revendre tout ou partie de ses vins sur la place de marché U'WINE accessible via les applications U'WINE (site internet,

application mobile ou tablette) sous réserve du respect de certaines conditions (Cf. *infra* Article 20. Revente des vins sur la place de marché U'WINE) ;

- Livraison à l'Investisseur : soit après l'achat du vin soit à tout moment en cas de conservation du vin par U'WINE.

16. Univers d'investissement

16.1 Objet. L'offre U'WINE – Cave CONSO permet d'investir dans des Grands Crus composés de vins livrables (vins prêts à boire) et/ou de vins achetés en primeur et allocation en vue de les déguster à moyen terme. Les termes « Grands Crus » ont le sens qui leur est donné à l'Article 4.1.

16.2 Sélection des vins. L'investisseur peut sélectionner le vin sur la place de marché U'wine de trois manières sur les applications U'WINE (internet, applications mobiles et tablettes) : il peut (i) composer lui-même sa cave en se fondant sur ses propres connaissances, (ii) il peut utiliser un outil d'aide à la sélection ou (iii) sélectionner une cave à thème. L'investisseur est seul responsable de la sélection de ses vins.

16.3 Vins hors sélection. L'Investisseur peut demander à U'WINE SAS d'acheter des vins ne figurant pas dans sa sélection. U'WINE fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes de l'Investisseur sans pour autant garantir l'achat des vins sollicités. Le transport des Vins ne figurant pas dans la sélection U'WINE est susceptible de donner lieu à la facturation de frais supplémentaires.

16.4 Caractéristiques des vins. Les caractéristiques de chaque catégorie de vin sont décrites dans le Document d'Information AMF - Cave CONSO. La liste des bouteilles de vin entrant dans chaque catégorie est disponible sur les applications U'WINE (site internet, applications mobile et tablette) ou sur simple demande sans frais auprès de U'WINE SAS. Les éventuelles photographies illustrant les vins n'ont pas de valeur contractuelle.

16.5 Conformité. Les vins sont conformes aux prescriptions du droit français en vigueur, à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs, au moment de leur mise sur le marché.

16.6 Délai de livraison des vins dans les entrepôts U'WINE. Les vins sont livrés embouteillés à l'issue d'une période comprise entre 18 mois et 24 mois après la date d'achat en ce qui concerne les primeurs et 9 mois maximum en ce qui concerne les allocations ; Les vins achetés en livrable sur la place de marché U'WINE sont livrés immédiatement dans la mesure où ils sont déjà en stock chez l'entrepositaire partenaire de U'WINE.

16.7 Report du transfert de propriété des vins achetés en primeur et allocation. Les domaines livreront les vins achetés en primeur et allocation à l'entrepositaire partenaire de U'WINE SAS dans un délai compris entre 18 mois et 24 mois maximum suivant la confirmation de la commande en ce qui concerne les primeurs et dans un

délai de 9 mois maximum en ce qui concerne les allocations. A compter de cette livraison, les vins seront individualisés par investisseur. L'individualisation des vins opère transfert de propriété au profit de l'investisseur. Tant que les vins n'auront pas été individualisés, c'est-à-dire pendant le délai de livraison compris entre 18 mois et 24 mois maximum en ce qui concerne les primeurs et de 9 mois maximum en ce qui concerne les allocations, l'investisseur ne sera titulaire que d'un droit de créance à l'égard de U'WINE SAS.

16.8 Transfert de propriété des vins achetés en livrable sur la place de marché de U'WINE. L'investisseur devient propriétaire des vins achetés en livrable dès confirmation de la commande.

17. Paiement

17.1 Conditions du paiement. L'Investisseur paiera le prix d'achat des vins livrables, allocations et primeurs :

- toutes taxes comprises (TTC) dans le cas où il demande à se faire livrer les vins pour sa consommation ;
- hors taxes (HT) dans le cas où il délègue le stockage des bouteilles à U'WINE SAS pour une consommation ultérieure ou une éventuelle revente.

17.2 En cas d'achat de vins avec engagement d'achats pluriannuels. L'Investisseur peut prendre l'engagement d'acheter des vins chaque année pour un nombre d'année et un montant d'achat annuel qu'il fixera lui-même. Cet engagement permettra à l'Investisseur de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles.

L'Investisseur est libre de changer à tout moment les termes de son engagement voire de l'annuler, sans pénalité. Cependant, dans cette hypothèse, il pourrait perdre le bénéfice des conditions tarifaires préférentielles pour le futur.

L'engagement d'achat sera appelé suivant la périodicité choisie pour le montant initialement fixé par l'Investisseur.

L'Investisseur s'engage à régler la somme appelée dans un délai de trente (30) jours calendaires maximum à compter de la réception de l'appel. L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une opération d'achat peut échouer du fait d'un retard ou d'un défaut de paiement.

Les fonds ainsi libérés seront crédités sur le Compte Grands Crus de l'investisseur. Ce dernier pourra librement, en une ou plusieurs fois, acheter les vins de son choix sur les applications U'WINE (site internet, applications pour mobiles ou tablettes).

17.3 Modalités de paiement. L'investisseur pourra payer par carte bleue, par virement bancaire ou prélèvement SEPA. Le règlement des appels de fonds pluriannuels devra faire l'objet d'un virement bancaire ou d'un prélèvement SEPA.

17.4 Date d'exécution du contrat. Si le Contrat est conclu à distance avec un Investisseur ayant la qualité de consommateur au sens du droit français, le Contrat ne sera pas exécuté avant l'arrivée du terme du délai de 14 jours sans l'accord dudit consommateur (Cf *infra* Article 42 -

Droit de rétractation).

18. Modalités de gestion technique des vins

18.1 Les articles 6.1 (Conditionnement des vins (uniquement pour les vins achetés en primeur ou allocation), 6.2 (Transport), 6.5 (Livraison), 6.6 (Transfert des risques) et 6.7 (Assurance) s'appliquent dans les mêmes conditions à la présente section.

18.2 Stockage en France. L'Investisseur peut conclure un contrat de prestation de stockage avec la société Dartess, société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 424 185 544, dont le siège social est situé 53 rue du Déhez – 33290 Blanquefort (France).

La conclusion d'un contrat de prestation de stockage avec la société Dartess est obligatoire si l'Investisseur souhaite laisser ses vins en stock pour vieillissement et se réserver le droit de revendre ses vins sur la place de marché U'WINE (Cf. *infra* article 20 Revente des vins sur la place de marché U'WINE). La conclusion d'un contrat de prestation de stockage avec la société Dartess est facultative dans les autres cas (ex : en cas de livraison). L'Investisseur donne instruction à U'WINE SAS pour que ses vins soient transportés des domaines ou châteaux aux entrepôts de la société Dartess, qui les réceptionnera pour le compte de l'investisseur.

19. Valorisation indicative des vins

19.1 Il n'existe pas à ce jour de cote officielle du vin, ni de marché réglementé du vin. Les cotes ou autres indices disponibles sur le marché n'offrent qu'une valeur indicative et chaque organisme communique une évaluation selon ses propres informations et sa propre méthodologie. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

19.2 U'WINE SAS fournit une valorisation B2C (prix d'achat moyen du vin sur le marché des particuliers) aux Investisseurs à titre indicatif. L'Investisseur peut consulter la valorisation de ses bouteilles et de son portefeuille sur les applications U'WINE (site internet, applications mobiles et tablettes) ou gratuitement sur simple demande de l'Investisseur auprès de U'WINE SAS. La méthodologie de valorisation des vins figure dans le Document d'information AMF – Cave CONSO.

19.3 U'WINE SAS ne garantit pas la revente des vins ni le prix de revente des vins qui peut s'écarter à la baisse des valorisations indicatives. A ce titre, U'WINE SAS stipule qu'elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la performance financière des vins ou de leur absence de liquidité sur le marché.

20. Revente des vins sur la place de marché U'WINE

20.1 L'Investisseur peut à tout moment mettre en vente tout ou partie de ses vins, par ses propres moyens, sur la place de marché U'WINE accessible via les applications U'WINE (site internet, applications mobiles et tablettes).

20.2 Peuvent être vendus sur la place de marché U'WINE, seuls les vins qui respectent cumulativement les

conditions suivantes :

- i) Achetés par l'intermédiaire de U'WINE ;
- ii) N'ayant pas été identifiés par U'WINE comme inappropriés à la revente (information figurant dans la fiche produit au moment de l'achat du vin) ;
- iii) Conservés par Dartess en permanence depuis leur achat ;
- iv) Dont le prix de vente sera le prix fixé par U'WINE (prix moyen BtoC fourni par une place de marché). La méthodologie de fixation du prix de vente figure dans le Document d'information AMF – Cave CONSO.

20.3 U'WINE SAS ne garantit pas la revente des vins sur la place de marché U'WINE.

20.4 Sauf dans l'hypothèse où un acheteur a accepté son offre, l'Investisseur pourra, à tout moment, décider de :

- i) Mettre fin à la mise en vente des vins et poursuivre la conservation des vins par U'WINE ; ou
- ii) Demander leur livraison en tout ou partie.

20.5 En mettant en vente ses vins sur la place de marché U'WINE, l'Investisseur « Revendeur » :

- donne mandat à U'WINE SAS, qui l'accepte, pour encaisser le produit de la vente, livrer les vins à l'acheteur et organiser la facturation entre les parties en son nom et pour son compte ;
- autorise U'WINE à prélever les frais de distribution et commission de sortie sur le produit de la vente dans les conditions fixées à l'article 21 (Frais de logistique, frais de distribution, commission de sortie et taxes) et à lui reverser le solde.

20.6 U'WINE SAS informe l'Investisseur Revendeur que le compte bancaire utilisé par U'WINE SAS pour encaisser le produit de la vente sur le place de Marché U'wine sera dédié aux opérations d'encaissement de fonds pour compte de tiers. U'WINE SAS bénéficie d'une dérogation à l'obligation d'agrément en qualité d'établissement de paiement en application de l'article L. 521-3 I, 2° du code monétaire et financier.

20.7 L'Investisseur « Revendeur » s'engage à se conformer à la législation fiscale en matière de plus-value de cession sur le vin, dans le pays de résidence fiscale auquel il est rattaché. Il ne pourra en aucun cas chercher la responsabilité de U'WINE SAS à ce titre. Il garantit U'WINE SAS contre tout recours de tiers, condamnation, ou demande de paiement d'indemnité qui pourraient intervenir contre elle en cas de manquement de l'Investisseur « Revendeur » à ses obligations fiscales.

20.8 Dès le règlement effectif de la commande, U'WINE SAS informe l'investisseur « Revendeur » par e-mail et crédite le Compte Grands Crus de l'Investisseur du produit de la vente déduction faite des frais de distribution et commission de sortie. L'Investisseur est libre d'utiliser le solde positif pour poursuivre ses achats sur les applications U'WINE (site internet, application mobile ou tablette)

ou demander le virement du produit net de la vente au profit du compte bancaire de son choix dont il est titulaire.

A la demande de U'WINE, l'Investisseur s'engage à lui communiquer dans les meilleurs délais les coordonnées de son compte bancaire afin de permettre à U'WINE SAS de le rembourser. U'WINE SAS ne pourra être tenue responsable si l'Investisseur ne répond pas à sa demande dans un délai raisonnable.

21. Frais de logistique, frais de distribution, commission de sortie et taxes

21.1 Synthèse. Une synthèse des frais directs et indirects est présentée dans le Document d'Information AMF - Cave CONSO.

21.2 Frais de stockage. Le détail des frais mensuels de stockage de la société Dartess figure dans le contrat de prestation de stockage conclu entre l'Investisseur et la société Dartess. A titre indicatif, les tarifs Dartess au 1^{er} octobre 2024 :

- Stockage : 0,096 € TTC par mois ;
- Assurance stockage : 0,0144 € TTC par mois ;

Soit : 0,1104 € TTC par mois.

Si l'Investisseur n'a pas conclu de contrat de prestation de stockage avec Dartess, U'WINE facturera les frais suivants le 30 septembre de chaque année ou le 1^{er} de chaque mois pour le mois en cours, selon les cas. :

- Vins Rising Stars : 0,96 € TTC / bouteille EQ75 / an (ou 0,08 € TTC / mois) ;
- Vins Famous Seconds : 1,44 € TTC / bouteille EQ75 / an (ou 0,12 € TTC / mois) ;
- Vins Legends : 1,92 € TTC / bouteille EQ75 / an (ou 0,16 € TCC / mois).

21.3 Frais de transport entre les entrepôts des partenaires de U'WINE : gratuit sauf en cas d'achat de vin en dehors de la sélection U'WINE. L'Investisseur peut demander un devis à U'WINE SAS. Ces frais seront facturés à l'Investisseur en une seule fois pour chaque transport.

21.4 Frais de distribution en cas de revente des vins sur la place de marché U'WINE. Des frais de distribution représentant 25% du prix de vente hors taxe (HT) sont facturés au Client. Les frais et commission sont directement prélevés sur le produit de la vente en une seule fois.

21.5 Frais de livraison et délais.

- Livraison chez l'investisseur. Les frais de livraison seront facturés et devront être payés préalablement à la livraison des vins par l'Investisseur. L'Investisseur peut demander un devis des frais de livraison sur les applications U'WINE (site internet, application mobile ou tablette) ou directement à U'WINE SAS.
- Livraison au nouvel acquéreur en cas de revente des vins sur la place de marché U'WINE. En cas de revente des vins sur la place de marché U'WINE, U'WINE se chargera de la livraison des bouteilles au

nouvel acquéreur. Les frais de transport et d'assurance des bouteilles seront à la charge du nouvel acquéreur (et non de l'investisseur « Revendeur »).

- Délais de livraison. Les délais de livraison des vins dépendent du lieu de domiciliation du destinataire. Le délai de livraison en France est de l'ordre de 5 jours ouvrables. Les délais moyens de livraison des vins peuvent être obtenus sur simple demande sans frais auprès de U'WINE SAS.

21.6 Taxes. L'investissement dans le vin sera réalisé hors TVA lorsque l'Investisseur choisira de déléguer le stockage des bouteilles à U'WINE SAS pour une consommation ultérieure ou une éventuelle revente. Pour de plus amples informations sur la fiscalité applicable et notamment la date d'exigibilité de la TVA et des droits de douane, se référer au Document d'Information AMF – Cave CONSO.

22. Durée recommandée du placement

En cas d'objectif secondaire de revente, la durée recommandée de conservation des vins est comprise entre cinq (5) ans et dix (10) ans en fonction du profil des vins.

23. Cas particuliers

Les articles 12.1 (Contrat pour le compte d'un tiers dans le cadre d'une donation), 12.2 (Co-souscription d'un contrat U'WINE), 12.3 (Sortie anticipée de vins), 12.4 (Transfert de propriété d'un portefeuille à la demande du Client), 12.5 (Succession) et 12.7 (Tableau des frais « Cas particuliers ») sont applicables dans les mêmes conditions à la présente section.

SECTION SPECIFIQUE A LA REPRISE DE CAVE

24. Reprise de Cave

24.1 Si le Client souhaite que U'WINE SAS assure la gestion technique des vins achetés par le Client sans l'intermédiation de U'WINE SAS sur les achats, U'WINE SAS réalisera préalablement un audit de sa cave (physique ou à distance) afin d'évaluer la valeur des bouteilles en stock et proposer de prendre en charge la gestion de tout ou partie des bouteilles.

24.2 Un devis relatif à l'audit sera communiqué au Client sur demande.

24.3 Les articles 6 à 12 s'appliquent dans les mêmes conditions à la présente section.

PARTIE S'APPLIQUANT A TOUTES LES OFFRES

25. Transparence tarifaire

Toutes les factures d'achat fournisseurs et de prestataires sont disponibles sans frais auprès de U'WINE SAS à la demande de l'Investisseur.

26. Promotions – Programme de parrainage

26.1 U'WINE SAS peut mettre en place des opérations promotionnelles portant sur ses offres de services.

U'WINE SAS indique les conditions dans lesquelles ces opérations promotionnelles s'appliquent et notamment, la durée de l'opération, les produits concernés, et les réductions applicables. En cas de promotions, U'WINE SAS s'engage à appliquer le prix promotionnel à tout contrat souscrit durant la période de validité de l'opération promotionnelle. Les promotions qui seraient spécifiquement réservées à l'Investisseur, sont affichées sur son Espace Personnel. Si plusieurs opérations promotionnelles sont en cours simultanément, elles ne sont pas cumulables entre elles.

26.2 U'WINE SAS a mis en place un programme de parrainage par le biais duquel l'Investisseur peut parrainer un nouveau client.

27. Devise, paiement et intérêts de retard

27.1 La devise du Contrat est l'euro.

27.2. Sauf stipulation expresse contraire, tous les frais sont payables par prélèvement SEPA, par prélèvement CB ou par virement bancaire.

27.3 Exception faite des cas dans lesquels l'Investisseur a la qualité de consommateur au sens du droit français,

- en cas de rejet du prélèvement SEPA, l'investisseur paiera une pénalité forfaitaire de l'ordre de 20€ (information à janvier 2024) ;
- toutes sommes non payées à l'échéance donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure au paiement de pénalités de retard équivalentes à une indemnité forfaitaire de 40€ et des intérêts de retard fixés à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

28. Livraison non-conforme (Cave INVEST et Cave CONSO)

A réception du vin, il appartiendra à l'Investisseur de vérifier la conformité de la livraison, l'état des bouteilles et de faire tous constats et/ou toutes réclamations nécessaires en cas de casse, d'avaries ou de manquants :

- L'investisseur agissant en qualité de consommateur doit exprimer ses réserves sur le bordereau de livraison par courriel à l'adresse contact@uwine.fr ou via les applications à U'WINE SAS avec tous les justificatifs y afférent. U'WINE SAS remboursera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les vins livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents ou cachés auront été dûment justifiés par l'Investisseur, dans les conditions prévues aux articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation.
- L'investisseur n'agissant pas en qualité de consommateur doit exprimer ses réserves sur le bordereau de livraison dans les 48 heures qui suivent par courriel à l'adresse contact@uwine.fr ou via les applications à U'WINE SAS avec tous les justificatifs y afférent. A défaut de les avoir exprimées, les vins seront réputés conformes entre les Parties.

29. Responsabilité de U'WINE SAS

29.1 Cas général hors livraison

U'WINE SAS réalise ses prestations avec ses meilleurs soins dans l'intérêt de l'Investisseur.

U'WINE SAS ne pourra être tenue responsable si la non-exécution ou le retard d'exécution de l'une quelconque de ses obligations résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. Constitue notamment également un cas de force majeure, grève, épidémie, guerre, insurrection, catastrophe naturelle, réquisition, incendie, inondation, pénurie, fermeture administrative, décision de l'Etat, action gouvernementale interdisant ou empêchant U'WINE SAS d'exécuter ses obligations dès lors que ces événements présentent les caractéristiques de la force majeure tel que reconnu par la jurisprudence sur le fondement de l'article 1218 du code civil.

29.2 Livraison

U'WINE SAS est responsable à l'égard du Client de la bonne exécution de son obligation de livraison.

Toutefois, U'WINE SAS pourra s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution de son obligation de livraison est imputable soit au Client soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers, soit à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

30. Données personnelles

30.1 U'WINE SAS est amenée à recueillir, en qualité de responsable de traitement, des données à caractère personnel concernant le Client et à les traiter en mémoire informatisée conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques.

30.2 Le Client peut consulter la politique de protection des données à caractère personnel de U'WINE SAS sur le site <http://www.u.wine>.

30.3 Pour exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, le Client doit s'adresser par écrit à U'WINE, 13 Allée de Chartres, 33000 Bordeaux ou par e-mail : contact@uwine.fr.

31. Communication entre les Parties

31.1 L'Investisseur communique à U'WINE SAS une adresse postale, un numéro de téléphone, une adresse de courriel et un RIB (relevé d'identité bancaire), un mandat de prélèvement SEPA valide. En cas de modification des informations communiquées, l'Investisseur s'engage à informer U'WINE SAS sans délai et s'assurer que U'WINE SAS en a bien pris connaissance.

31.2 L'Investisseur s'engage à communiquer dans un délai de 30 jours à U'WINE toute information ou document que U'WINE sollicite tel qu'une adresse de livraison ou un RIB (relevé d'identité bancaire).

31.3 L'Investisseur est averti que s'il ne communique pas son RIB (relevé d'identité bancaire) à la demande de U'WINE qui souhaite le rembourser des sommes qu'il lui doit, l'Investisseur pourrait perdre sa créance s'il tarde trop à se manifester.

31.4 L'Investisseur est seul responsable de la sécurisation de l'accès à la boîte de courriel liée à l'adresse de courriel communiquée à U'WINE SAS. Toute communication à U'WINE SAS émanant de cette adresse de courriel est présumée provenir de l'Investisseur.

32. Applications « U'wine » pour smartphones, tablettes et ordinateurs – Propriété intellectuelle

32.1 Les applications U'wine pour smartphones, tablettes et ordinateurs permettent au Client d'avoir accès à un certain nombre d'informations comme ses portefeuilles et de communiquer avec U'WINE SAS.

32.2 Il appartient au Client de préserver la stricte confidentialité de ses codes d'accès. U'WINE SAS ne saurait en aucun cas être responsable en cas d'usage non autorisé des codes d'accès du Client.

32.3 Le contenu des applications U'WINE est la propriété de U'WINE SAS et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

33. Convention de preuve

33.1 Principes généraux. Il est convenu entre les Parties que sont admises comme moyen de preuve, toutes les formes d'enregistrement résultant des moyens de communication utilisés entre les Parties et notamment les enregistrements informatiques (courrier électronique, transaction imputable au Client de par son entrée à l'aide de son mot de passe via les Application U'WINE (site internet, application mobile ou tablette)). Le Client reconnaît que l'utilisation de son mot de passe pour accéder à l'Espace Personnel sur les applications U'WINE (site internet, application mobile ou tablette), vaudra identification de sa part. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de U'WINE SAS dans des conditions raisonnables de sécurité sont considérés comme les preuves des communications, des échanges électroniques intervenus entre les Parties.

33.2 Preuve relative à la signature électronique. Les paragraphes ci-dessous s'appliquent si le Contrat (ou tout autre acte présenté à la signature au Client par U'WINE SAS) est signé au moyen d'un procédé de signature électronique au sens de l'article 1367 du code civil :

Les Parties conviennent que le procédé de signature électronique utilisé pour exprimer le consentement de chaque Partie à la conclusion du Contrat produit des effets juridiques au même titre qu'une signature manuscrite. Le Contrat signé sous forme électronique a donc la qualité d'un document original ayant force probante. Les obligations qui incombent à chacune des Parties au titre du Contrat lui sont opposables et sont susceptibles d'être mises en œuvre en justice. Le Contrat signé électroniquement sera établi en un seul exemplaire dont une copie numérique sera délivrée à chacune des Parties. Les Parties conviennent que la copie numérique reçue par elles vaudra exemplaire original écrit et signé.

Le Client reconnaît et accepte que les enregistrements

informatiques (notamment éléments d'identification, traces, enregistrements, journaux de connexion, dossier de preuve, certification de réalisation, etc.) réalisés par U'WINE SAS ou pour son compte, constituent une preuve qui est opposable aux Parties et aux tiers et qui peut être produite en justice.

Le présent article constitue une convention de preuve conformément à l'article 1368 du Code civil.

34. Durée et résiliation du contrat

34.1 Durée. Le Contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée à compter de la date de signature manuscrite ou électronique des conditions particulières par les Parties.

34.2 Résiliation par l'Investisseur. L'Investisseur peut librement résilier à tout moment, sans pénalité, le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de trente (30) jours calendaires au moins. Sans préjudice du droit de créance de chaque Partie, le Contrat prendra fin de plein droit en cas de livraison de la totalité des vins à l'Investisseur.

34.3 Résiliation par U'WINE SAS pour manquement du Client et droit de gage conventionnel. Le Client affecte au profit de U'WINE SAS, à titre de gage, la totalité des vins achetés et conservés pour son compte par U'WINE SAS (listés dans le Compte Grands Crus du Client accessible depuis les applications U'WINE et dans le rapport annuel de gestion, le cas échéant) en garantie de la totalité des sommes que le Client devra à U'WINE SAS au titre des présentes incluant notamment les frais de gestion, frais de stockage, frais de logistique, intérêts de retard, et tout autre frais ou encore les frais engagés par U'WINE SAS pour la livraison des vins au Client.

A défaut de paiement à la date d'exigibilité de sommes dues par le Client au titre des présentes, U'WINE SAS pourra résilier le Contrat après l'envoi d'une mise en demeure de payer lesdites sommes restée sans effet passé un délai de trente (30) jours.

A défaut de paiement des sommes dues par le Client à U'WINE SAS dans le délai visé ci-dessus, U'WINE SAS sera également fondé à exercer toutes ses prérogatives de créancier gagiste et à ce titre devenir de plein droit, s'il en a convenance, propriétaire des vins gagés en application de l'article 2348 du code civil (pacte commissoire). U'WINE SAS informera le Client qu'il exerce cette option. A défaut de cotation officielle des vins sur un marché organisé, les Parties désignent d'ores et déjà Monsieur Aymeric de Clouet, expert en vin près de la Cour d'Appel de Paris, seul ou accompagné de l'expert de son choix, à l'effet de déterminer au jour du transfert de propriété, la valeur des vins gagés.

Les bouteilles seront vendues sur le marché du B2B (marché des professionnelles du vin). Si la valeur des vins gagés excède le montant de la dette garantie (incluant les frais de gestion, de stockage, de logistique et les frais de livraison pour livraison des vins au Client), la somme égale à la différence sera alors reversée au Client.

34.4 Résiliation par U'WINE SAS sans manquement du

Client. U'WINE SAS peut librement résilier à tout moment, sans pénalité, le Contrat par lettre recommandée avec avis de réception moyennant un préavis de trente (30) jours.

34.5 Conséquences de la résiliation (quelle qu'en soit la cause). Sous réserve de l'article 34.3 (Résiliation pour manquement du Client et droit de gage conventionnel), la résiliation du Contrat n'entraînera pas la vente des vins en portefeuille. Les vins du Client conservés chez le partenaire entrepositaire de U'WINE SAS seront livrés au Client dans les conditions du présent article. Les vins du Client achetés en primeur ou allocation qui n'ont pas encore été livrés au partenaire entrepositaire de U'WINE SAS (Cf. Articles 4.6 et 16.6 (Délai de livraison dans les entrepôts U'WINE)) ne pourront être livrés au Client qu'après livraison par le ou les domaines au partenaire entrepositaire de U'WINE SAS. Dans cette dernière hypothèse, le Contrat restera en vigueur jusqu'à la date de livraison des vins au Client.

Les vins seront livrés au Client à la date et à l'adresse de son choix. La totalité des frais incluant notamment les frais de conservation, préparation de commande, TVA exigible (le cas échéant), transport et les frais de gestion annuels non échus à la date de résiliation deviendront immédiatement exigibles. Ces frais devront être payés préalablement à la livraison des vins. U'WINE pourra compenser toute somme due et exigible dont elle est débitrice envers le Client et toute somme due et exigible dont le Client est débiteur envers elle. Le contrat prendra fin lors de la livraison des vins.

Toutes les sommes dues et non encore réglées à la date d'effet de la résiliation ou de la caducité du Contrat devront être payées quelle que soit la cause de la résiliation ou de la caducité du Contrat.

34.6 Décès du Client. En cas de décès du Client, le Contrat restera en vigueur et se poursuivra avec les ayants droits du Client.

35. Droit de rétractation

35.1 En cas de conclusion à distance de l'offre U'WINE - Cave INVEST ou de l'Offre U'WINE - Cave CONSO. Conformément aux articles L. 222-1 et suivants du Code de la consommation et en particulier de l'article L. 222-7, l'Investisseur ayant la qualité de consommateur au sens du droit français dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires révolus, pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités, à compter (a) de la date de conclusion du Contrat ou (b) de la date à laquelle l'Investisseur reçoit les conditions contractuelles si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au (a).

35.2 En cas de conclusion à distance d'un contrat d'achat de vin sur la place de marché U'WINE dans le cadre de l'Offre U'WINE - Cave CONSO exclusivement. En application des articles L. 221-1 et suivants du Code de la consommation et en particulier de l'article L. 221-18, l'acheteur ayant la qualité de consommateur au sens du droit français dispose d'un délai de quatorze (14) jours, pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de

motif ni à supporter d'autres coûts que ceux visés ci-dessous. Ledit délai de 14 jours court à compter de la réception du vin (livrable ou allocation) par l'Investisseur ou du tiers désigné par lui. L'Investisseur supportera les coûts directs de renvoi des vins.

En cas de délégation de la conservation du vin à un entrepositaire, l'Investisseur désigne cet entrepositaire pour réceptionner le vin pour ce compte. L'investisseur ayant la qualité de consommateur au sens du droit français dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de livraison du vin pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à supporter d'autres coûts que ceux visés dans le paragraphe ci-dessus.

35.2 Modalités d'exercice du droit de rétractation. Le droit de rétractation est exercé soit en complétant le formulaire reproduit en annexe, soit en adressant une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant la volonté de se rétracter et mentionnant le Contrat concerné par cette rétractation à l'adresse suivante : contact@uwine.fr.

Un accusé de réception sur un support durable est ensuite communiqué au Client. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, le prix du ou des vins achetés et les frais de livraison sont remboursés à l'exclusion des frais de retour restant à la charge du Client.

Le Client renvoie les vins à U'WINE, sans retard excessif et, au plus tard, dans les 14 jours suivant la communication de sa décision de se rétracter.

Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la notification de la décision de rétractation du Client. Toutefois, le remboursement sera différé jusqu'à récupération des vins ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

36. Lutte contre l'abus d'alcool - protection des mineurs

Il est rappelé que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et qu'il convient de le consommer avec modération. En outre, la vente d'alcool à des mineurs de moins de 18 ans est interdite. En conséquence, toute personne contractant avec U'WINE SAS devra avoir 18 ans révolus.

37. Modification des conditions générales

37.1 U'WINE SAS peut modifier les présentes conditions générales à tout moment. Toute modification des conditions générales est portée par écrit à la connaissance du Client, notamment via son Espace Personnel accessible depuis les applications U'WINE (site internet, application mobile ou tablette) dans un délai de trente (30) jours calendaires avant sa prise d'effet.

37.2 En l'absence de contestation notifiée par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception à U'WINE SAS dans les trente (30) jours calendaires qui suivent son envoi, la modification sera réputée tacitement acceptée par lui.

37.3 En cas de contestation, le Client pourra résilier le

Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce délai de trente (30) jours calendaires. Cette résiliation prendra effet dans les conditions de l'article 34.2.

37.4 À défaut d'avoir résilié le Contrat dans ce délai de trente (30) jours, les modifications seront opposables au Client.

38. Cession du Contrat

Le Client accepte par avance la cession du Contrat par U'WINE SAS au profit de tout tiers dûment habilité par l'AMF, si cette exigence est requise par la loi. La cession du Contrat prendra effet à l'égard du Client lorsque le contrat conclu entre U'WINE SAS et le cessionnaire lui aura été notifié ou lorsque le Client en prendra acte. U'WINE SAS ne sera pas tenu solidairement avec le cessionnaire à l'exécution du Contrat une fois cédée au cessionnaire.

39. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Pour chaque investissement, le Client s'engage à justifier à tout moment, à la demande de U'WINE SAS, l'origine des fonds destinés à l'achat du vin.

40. Réclamations - Médiation

40.1 L'Investisseur peut présenter toute réclamation en contactant U'WINE SAS par e-mail à l'adresse suivante : contact@uwine.fr, ou par courrier postal à 13 allée de Chartres – 33000 Bordeaux (France).

40.2 En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service clientèle ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, le Client peut soumettre son différent à un médiateur qui tentera, en tout indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Le Client peut adresser sa réclamation auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

41. Droit applicable - Langue

41.1 Le contrat est soumis au droit français.

41.2 Le contrat est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

42. Élection de domicile - Jurisdiction compétente

42.1 Pour l'exécution des présentes, chaque Partie fait élection de domicile à l'adresse mentionnée dans les conditions particulières.

42.2 En cas de différends relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, les juridictions françaises sont compétentes, sauf disposition internationale impérative contraire.

42.3 En cas de litige avec un professionnel et/ou un commerçant, les juridictions compétentes sont celles situées dans le ressort de la Cour de d'appel de Bordeaux (France).

42.4 En cas de litige avec un consommateur, sera compétente la juridiction du lieu où demeure le défendeur, la juridiction du lieu où le consommateur demeurait au moment de la conclusion du Contrat ou la juridiction du lieu de la survenance du fait dommageable en application de l'article R. 631.3 du code de la consommation.

ANNEXE : MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Annexe à l'article R. 221-1

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de la société U'WINE SAS dont le siège social est situé au 13 allée de Chartres 33 000 Bordeaux

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) *Rayez la mention inutile.*